FO DGFiP
SECTION DU PUY-DE-DOME
Syndicat National
FORCE OUVRIERE
des Finances Publiques
Libres Indépendants Déterminés

Compte rendu CTL du 26 juin 2018

A l'ordre du jour de ce CTL :

- adaptation des structures et du réseau (ASR) pour 2019 : pour avis
- examen des suites données aux avis émis lors des CTL des 3 et 9 avril 2018 : pour information
- formation professionnelle : bilan 2017 : pour information
- projet de plan local de formation 2018 : pour avis
- création du pôle national d'apurement administratif au 1er septembre 2018
- questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, les élus de l'intersyndicale ont lu une déclaration liminaire.

Monsieur le Président,

Depuis de longues années, les organisations syndicales de la DDFIP63 ne cessent de dénoncer la dégradation alarmante et réaliste des services de notre direction. Cette situation est anxiogène pour l'ensemble des agents, victimes du mépris affiché de leur directeur.

A la DDFIP63 , les représentants des personnels, dénoncent l'absence de réel dialogue social : présenter sur Ulysse 63, l'ASR, sans que les instances aient eu lieu et ne même pas attendre le résultat d'un pseudo dialogue local, indique bien tout le mépris dans lequel vous tenez toute intervention des représentants des personnels.

Lors des derniers mouvements, de nombreux sites ont été fermés au public. La grève a rassemblé toutes les catégories d'agents, y compris les agents d'encadrement qui expriment enfin leur souffrance.

Nos revendications portent :
sur les suppressions d'emplois insoutenables ;
sur les attaques envers le statut ;
sur les rémunérations bloquées par le gel du point d'indice ;
sur la démolition des règles protectrices de gestion ;
sur les conséquences négatives des déstructurations/fusions/suppressions de services et de missions ;

Sous couvert d'économies budgétaires, l'exercice des missions est en danger et les réorganisations se multiplient.
A la DGFIP, nous avons été particulièrement visés par les suppressions d'emplois mais aussi par d'incessantes restructurations.
Chacun-e le constate, les difficultés se multiplient sur les conditions de travail et sur le contenu même du service public rendu aux usagers.
Le Gouvernement a clairement annoncé une accélération de ces tendances sous couvert de « réorientation de l'Action Publique ».
Les annonces « RH » ont fixé le cap : plans de départs « volontaires » de fonctionnaires, recrutements de contractuels de droit privé dans les 3 Fonctions Publiques, rémunérations au mérite, mobilité forcée.
En matière de contenu des missions, CAP 2022 sera rendu public dans quelques semaines puis un Comité

Interministériel tracera la « feuille de route » à décliner dans tous les services publics, avec effet dès le prochain Projet de Loi de Finances.
Pour supprimer 50.000 emplois de Fonctionnaires d' État en 4 ans, comme le Président Macron s'y est engagé, les pistes reposent sur une accélération des restructurations (régionalisation, départementalisation des missions,...) mais aussi des abandons de missions (par exemple la suppression ordonnateur/comptable est explicitement assumée) et enfin des services publics dont la gestion reposera sur la « modernisation numérique ».

La DGFIP est clairement citée par le Gouvernement comme l'administration cible qui devra supporter un « gros effort ».
Nous refusons d'être systématiquement exemplaire.
Nous pensons que le gouvernement veut tout simplement casser notre administration, sans préoccupation aucune des agents qui la font vivre, des missions au service des usagers particuliers, professionnels et collectivités locales.

Monsieur le Président, les organisations syndicales locales dénoncent et condamnent ces reculs terribles qui conduisent à un abandon clair et net de ce qui est au cœur du modèle social Républicain avec une Fonction Publique et des Services Publics au service de toutes les populations sur tous les territoires.

Le Président a répondu point par point à la déclaration liminaire. Il rappelle qu'il décide seul de sa communication et que ce n'est pas aux organisations syndicales de faire passer le message officiel.

Il se veut rassurant sur notre avenir en affirmant que les recrutements de droit privé répondent à des besoins spécifiques, comme par exemple, des experts informatiques ou du bâtiment (dans le cadre de la politique immobilière de l' Etat). Il souligne que le recrutement sous statut doit rester la règle générale.

Pour répondre a la liminaire, notamment concernant les départs volontaires, les nouvelles conditions ne sont pas assez précises.

Pour ce qui concerne la rémunération au mérite, le Président serait pour une rémunération au mérite par service, donc collective, plutôt qu' individuelle…

La mobilité forcée n' est pas encore à l' ordre du jour, pour la DGFIP. Le Président rappelle qu' il y a un statut et que celui-ci n' est pas attaqué. Les élus **FO-DGFIP** s' interrogent : jusqu' à quand ? Le Président souligne aussi, que le fonctionnaire n' a pas que des droits mais aussi des devoirs…

Dans le cadre d'Action Publique 2022, aucune annonce officielle n' a été faite. Le Président souligne qu' il faut faire attention aux annonces véhiculées par les médias. Même si rien n' est officiel, le rapport de la Cour des Comptes sur la DGFIP tombe à point nommé. On ne doute pas que ce rapport risque d' être un outil sur lequel la commission CAP 2022 s' appuiera pour les décisions à venir concernant notre administration.

Les OS ont demandé au Président de modifier l' ordre du jour, notamment concernant le point numéro 1. En effet, le CTL doit rendre son avis éclairé des décisions du CHSCT. Or celui-ci est reconvoqué le 06 juillet pour ce point.

Le Président a rejeté la demande des OS. Les élus **FO-DGFIP** ainsi que les autres représentants des personnels ont quitté la salle pour protester contre ce refus.

Les élus Force Ouvrière au CTL :
Titulaires ➔ Jean Marc LE FAY
Expert ➔ Christine PEREIRA